

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES



DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA FORÊT

## DECISION AUTORISANT LE DEFRICHEMENT D'UN BOIS PARTICULIER

Le Préfet des Alpes-Maritimes,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la demande enregistrée sous le n° 018.05.238  
à la date du 5.10.05  
concernant la commune de : BIOT  
parcelle(s) AV 78  
pour une superficie de 7321 m2  
appartenant à Monsieur et Madame MORRIS John,

tendant à ce que le Préfet des Alpes-Maritimes en autorise le défrichage,

VU le Livre III - Titre 1er du code forestier,

Sur proposition du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,

### DECIDE

ARTICLE 1 : Est autorisé le défrichage sollicité.

ARTICLE 2 : La présente décision doit être accompagnée du plan de délimitation visé par le chef du service environnement-forêt-aménagement.

Fait à NICE, le 18 OCTOBRE 2005

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

Par délégué du Préfet,  
Pour le directeur départemental  
de l'agriculture et de la forêt et son adjoint,  
empêchés ou absents,  
Le chef de service,

Gérard PELLEGRIN

NB : Vous pouvez contester cette décision en déposant un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice. Vous disposez pour ce faire, d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification. Vous pouvez également former un recours gracieux auprès de monsieur le préfet des Alpes-Maritimes. Ce dernier recours est interruptif du délai de recours contentieux, lorsqu'il est déposé dans les deux mois de la notification de la présente décision.

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Service du Cadastre

Département : ALPES MARITIMES  
Commune : BIOT

Section : AV  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 15/09/2005

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

Cachet d'usage du service d'origine  
**CENTRE DES IMPOTS FONCIER**  
Centre des Impôts Foncier de  
**DAPHNES**  
Comptabilité  
40, chemin de la Colle  
B.P. 129  
06164 JUAN-LES-PINS CEDEX  
Téléphone : 04 92 93 77 55  
Réception : tous les jours  
de 8h45 à 12h et de 14h à 16h15

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date : / /

A .....  
le .....  
L' .....



Plan annexé à l'autorisation de défrichement  
N° 018.05.238 du 18 OCT. 2005

Le chef du service,

*Gérard Pellegrin*

Gérard PELLEGRIN



159600

159600

960000

950200